

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

MD/MCB 20014

Objet
Lotissement de la
RATOIRE :
LOT N° 1
(rachat anticipé)

DATE DE CONVOCATION

18 Février 1980

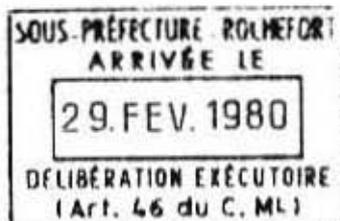
DATE D'AFFICHAGE

18 février 1980

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 17

Nombre de votants 24



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt
le vingt deux février à 20 heures 00
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M Pierre LIS

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. BOUTET, LACHAUD,
DUFOUR, NAULIN, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, BOULAN, BROTEAU,
BERLAND, DUFELL, Mme TACQUET, MM. CABAL, PELLETIER

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUJARD par M. LACHAUD, M. BOUCHET par M. FABER
M. POUMAILLOUX par M. BOUTET, M. PAPEAU par M. GUICHAOUA
M. COLLE par Mme TACQUET, M. TAP par M. CABAL, M. TETARD par
M. NAULIN

Absents : MM. VIAUD
POUGET
MONTRON

Monsieur PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Par contrat de location-vente en date du 18 mars
1965, enregistré le 2 Avril 1965, le lot N° 1 du lotissement com-
munal de LA RATOIRE a été attribué à M & Mme Roger HEMARD.

Conformément à l'article 13 " Paiement anticipé"
du contrat, M & Mme HEMARD ont demandé à se rendre propriétaires
de l'immeuble qui leur a été attribué en versant à la Caisse de
M. le Trésorier Principal de ROYAN, la totalité des mensualités
restant dues.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu la demande de M et Mme Roger HEMARD,
- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du
11 Février 1980,

DECIDE :

- de donner un avis favorable à la demande formulée par M & Mme
HEMARD pour l'acquisition de l'immeuble n° 1 du Lotissement com-
munal de LA RATOIRE dans les conditions prévues à l'article 13
du contrat de location-vente
- de donner mandat à M. le Maire ou à M. le Premier-Adjoint par
délégation pour signer l'acte devant intervenir chez Maître BARDE.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, les membres présents,

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre LIS.

